

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2013

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS
TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 Mars 2013

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société «**SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE**» et en application de l'article 8 de la loi 2001- 83 du 24 juillet 2001, portant promulgation du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers de la société «**SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE**» arrêtés au 31/03/2013 et aux vérifications spécifiques en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession et la réglementation en vigueur.

Les états financiers arrêtés au 31/03/2013, annexés au présent rapport, font apparaître un total actif de 13 661 321,270 DT, un actif net de 13 641 213,897 DT et une valeur liquidative de 104,984 DT. Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la direction de la société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur la composition de l'actif au 31/03/2013, sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme d'audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que cet examen soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que la composition de l'actif de la société «**SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE**», ci-joint, ne présente pas sincèrement, dans tous les aspects significatifs, la situation financière de la société «**SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE** » au 31/03/2013.

Au cours de la période s'étalant du 01/01/2013 au 31/03/2013, la société n'a pas respecté de manière permanente, le ratio minimum de 20% en liquidités et quasi liquidités, tel que stipulé à l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

Tunis, le 29 Avril 2013

Le commissaire aux comptes

Auditing & Consulting Worldwide

Ahmed KHLIF

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE

BILANS COMPARES		NOTE	31/03/2013	31/03/2012	31/12/2012
ACTIF					
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	10,919,967.986	11,233,416.394	10,979,799.634
AC1-A	OBLIGATIONS		984,722.400	1,381,659.600	974,165.200
AC1-B	EMPRUNTS D'ETAT		9,935,245.586	9,830,153.459	10,005,634.434
AC1-C	AUTRES VALEURS (OPC)		0.000	21,603.335	0.000
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	2,741,353.284	3,000,233.618	2,745,403.647
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES		2,740,800.323	3,000,093.167	2,745,260.610
AC2-B	DISPONIBILITES		552.961	140.451	143.037
AC3	CREANCES D'EXPLOITATION	AC3	0.000	38.794	0.000
AC3-A	AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION		0.000	38.794	0.000
TOTAL ACTIF			13,661,321.270	14,233,688.806	13,725,203.281
PASSIF					
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	7,025.115	7,212.303	6,702.467
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	13,082.258	12,613.436	9,859.000
TOTAL PASSIF			20,107.373	19,825.739	16,561.467
ACTIF NET			13,641,213.897	14,213,863.067	13,708,641.814
CP1	CAPITAL	CP1	13,025,100.197	13,565,847.636	13,207,945.948
CP2	SOMMES DISTRIBUABLES	CP2	616,113.700	648,015.431	500,695.866
CP2-A	SOMMES DISTRIBUABLES DES EXERCICES ANT.		0.000	0.000	94.339
CP2-B	RESULTAT DISTRIBUABLE DE LA PERIODE		125,774.883	129,049.839	518,519.063
CP2-C	REGUL. RESULTAT DISTRIBUABLE DE LA PERIODE		-3,436.930	-880.052	-17,917.536
CP2-D	RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE CLOS		500,695.866	555,600.493	0.000
CP2-E	REGUL DU RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE CLOS		-6,920.119	-35,754.849	0.000
ACTIF NET			13,641,213.897	14,213,863.067	13,708,641.814
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			13,661,321.270	14,233,688.806	13,725,203.281

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE

ETATS DE RESULTAT COMPARES		Note	31/03/2013	31/03/2012	31/12/2012
PR1	REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	128,981.710	133,256.859	531,211.990
PR1-A	REVENUS DES OBLIGATIONS		10,557.200	13,572.800	49,484.000
PR1-B	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		118,424.510	119,462.204	481,379.870
PR1-C	REVENUS DES AUTRES VALEURS		0.000	221.855	348.120
PR2	REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	24,553.530	25,719.649	98,389.394
PR2-A	REVENUS DES BONS DU TRESOR		24,553.530	25,719.649	98,389.394
REVENUS DES PLACEMENTS			153,535.240	158,976.508	629,601.384
CH1	CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-20,660.213	-21,257.244	-84,637.730
REVENU NET DES PLACEMENTS			132,875.027	137,719.264	544,963.654
CH2	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-7,100.144	-8,669.425	-26,444.591
RESULTAT D'EXPLOITATION			125,774.883	129,049.839	518,519.063
PR4	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		-3,436.930	-880.052	-17,823.197
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		-3,436.930	-880.052	-17,917.536
PR4-B	REPORT À NOUVEAU		0.000	0.000	94.339
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE			122,337.953	128,169.787	500,695.866
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		3,436.930	880.052	17,917.536
PR4-B	REPORT À NOUVEAU (ANNULATION)		0.000	0.000	-94.339
PR4-C	VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		0.000	0.000	0.000
PR4-D	+/- VAL.REAL./CESSION TITRES		-310.336	-545.090	-1,539.622
RESULTAT NET DE LA PERIODE			125,464.547	128,504.749	516,979.441

**SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE
ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
DE LA PERIODE DU 01-01-2013 AU 31-03-2013**

DESIGNATION	31/03/2013	31/03/2012	31/12/2012
AN1 VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPL	125,464.547	128,504.749	516,979.441
AN1-A RESULTAT D'EXPLOITATION	125,774.883	129,049.839	518,519.063
AN1-B VARIATION DES +/-VAL POT.SUR TITRES	0.000	0.000	0.000
AN1-C +/-VAL REAL...SUR CESSION DES TITRES	-310.336	-545.090	-1,539.622
AN2 DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	0.000	0.000	-510,361.352
AN3 TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-192,892.464	-969,710.060	-1,353,044.653
SOUSCRIPTIONS	6,531,765.321	334,775.460	11,821,032.597
AN3-A CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	6,249,400.000	320,700.000	11,467,400.000
AN3-B REGULARISATION DES SOMMES NON DIST.(S)	15,238.081	810.329	28,570.723
AN3-C REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX.CLOS.(S)	237,488.140	12,320.385	12,404.035
AN3-D REGULARISATION DES SOMMES DIST.(S)	29,639.100	944.746	312,657.839
RACHATS	-6,724,657.785	-1,304,485.520	-13,174,077.250
AN3-F CAPITAL (RACHATS)	-6,431,500.000	-1,251,400.000	-12,754,100.000
AN3-G REGULARISATION DES SOMMES NON DIST.(R)	-15,673.496	-3,185.488	-31,853.038
AN3-H REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX.CLOS.(R)	-244,408.259	-48,075.234	-57,548.837
AN3-I REGULARISATION DES SOMMES DIST.(R)	-33,076.030	-1,824.798	-330,575.375
VARIATION DE L'ACTIF NET	-67,427.917	-841,205.311	-1,346,426.564
AN4 ACTIF NET			
AN4-A DEBUT DE PERIODE	13,708,641.814	15,055,068.378	15,055,068.378
AN4-B FIN DE PERIODE	13,641,213.897	14,213,863.067	13,708,641.814
AN5 NOMBRE D'ACTIONS			
AN5-A DEBUT DE PERIODE	131,756	144,623	144,623
AN5-B FIN DE PERIODE	129,935	135,316	131,756
VALEUR LIQUIDATIVE			
A- DEBUT DE PERIODE	104.045	104.098	104.098
B- FIN DE PERIODE	104.984	105.041	104.045
AN6 TAUX DE RENDEMENT	3.66%	3.63%	3.64%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE LA SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE

PERIODE DU 01/01/2013 AU 31/03/2013

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

La situation trimestrielle arrêtée au 31-03-2013 est établie conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2-2 Evaluation des autres placements :

Les placements en obligations et valeurs assimilées admises à la cote ainsi que non admises à la cote sont évalués à leur prix d'acquisition (capital et intérêts courus).

La valeur du marché applicable pour l'évaluation des Bons du Trésor Assimilables (BTA) correspond au prix de revient moyen pondéré à la date du 31.03.2013 ou à la date antérieure la plus récente.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

2-3 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC1- Note sur le portefeuille titres :

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31.03.2013	% de l'Actif net
Emprunts de sociétés	20.500	962.500,000	984.722,400	7,22
CHO 2009	3.000	262.500,000	266.246,400	1,95
HL 2009/1	10.000	400.000,000	411.208,000	3,01
HL 2009/2 TF	5.000	200.000,000	204.532,000	1,50

STM 2007	2.500	100.000,000	102.736,000	0,75
Emprunts d'Etat	9.184	9.684.305,053	9.935.245,586	72,83
BTA 6,10-10/2013 (7 ANS)	52	51.315,840	52.511,640	0,38
BTA 7.5-04/2014 (10 ANS)	1.912	2.000.550,100	2.111.498,482	15,48
BTA 8.25-07/2014 (12 ANS)	887	997.875,000	1.040.538,485	7,63
BTA 7-02/2015 (10 ANS)	467	483.753,500	487.479,263	3,57
BTA 5-10/2015	118	116.462,000	118.673,287	0,87
BTA 5.25-03/2016	6	5.874,000	5.888,498	0,04
BTA 6.75-07/2017 (10 ANS)	2.071	2.232.557,000	2.313.445,154	16,96
BTA 5.50-03/2019 (10 ANS)	3.671	3.795.917,613	3.805.210,777	27,90

PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **128.981,710 Dinars** au 31.03.2013, contre **133.256,859 Dinars** au 31.03.2012 et se détaillant comme suit :

REVENUS	Montant au 31.03.2013	Montant au 31.03.2012
Revenus des obligations	10.557,200	13.572,800
Revenus des Emprunts d'Etat	118.424,510	119.462,204
Revenus des autres valeurs	0,000	221,855
Total	128.981,710	133.256,859

AC2. Placements monétaires et disponibilités

AC2-A Note sur les placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31.03.2013, à **2.740.800,323 Dinars**, représentant dans sa totalité des placements en Bons du Trésor à Court Terme et se détaillant comme suit :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31.03.2013	% de l'Actif Net
Bons du Trésor à Court Terme	2.770	2.718.825,337	2.740.800,323	20,09
BTC 52S-21/05/2013	2.519	2.477.183,402	2.499.087,857	18,32
BTC 52S-26/11/2013	68	66.106,442	66.128,497	0,48
BTC 52S-25/03/2014	183	175.535,493	175.583,969	1,29

AC2-B Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31.03.2013, à **552,961 Dinars** et représentant les avoirs en banques.

PR2- Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à **24.553,530 Dinars** au 31.03.2013, contre **25.719,649 Dinars** au 31.03.2012 et se détaillant comme suit :

REVENUS	Montant au 31.03.2013	Montant au 31.03.2012
Revenus des Bons du Trésor à CT	24.553,530	25.719,649
TOTAL	24.553,530	25.719,649

CH1- Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent au 31.03.2013, à **20.660,213 Dinars**, contre **21.257,244 Dinars** au 31.03.2012 et se détaillant comme suit :

Charges de gestion des placements	31.03.2013	31.03.2012
Rémunération du gestionnaire	17.216,838	17.714,364
Rémunération du dépositaire	3.443,375	3.542,880
Total	20.660,213	21.257,244

CH2- Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au 31.03.2013 à **7.100,144 Dinars**, contre **8.669,425 Dinars** au 31.03.2012 et se détaillant comme suit :

Autres charges d'exploitation	31.03.2013	31.03.2012
Redevance CMF	3.443,303	3.542,801
Impôts et Taxes	303,711	314,251
Rémunération CAC	2.371,230	3.846,783
Jetons de Présence	981,900	965,590
Total	7.100,144	8.669,425

PA- Note sur le Passif :

Le solde de ce poste s'élève au 31.03.2013, à **20.107,373 Dinars** contre **19.825,739 Dinars** au 31.03.2012. Les mouvements enregistrés sur le passif s'analysent comme suit :

NOTE	PASSIF	Montant au 31.03.2013	Montant au 31.03.2012
PA1	Opérateurs créditeurs	7.025,115	7.212,303
PA2	Autres créditeurs divers	13.082,258	12.613,436
	TOTAL	20.107,373	19.825,739

(*) : Les autres créditeurs divers s'élèvent au 31.03.2013, à **13.082,258 Dinars** et se détaillant comme suit :

Autres créditeurs divers	Montant au 31.03.2013
Etat, impôts et taxes	1.070,672
Redevance CMF	1.170,831
Provision pour charges à payer	10.840,755
Total	13.082,258

CP1- Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au 31.03.2013 se détaillent comme suit :

Capital initial au 01.01.2013 (en nominal)

- Montant : 13.175.600,000 Dinars
- Nombre de titres : 131.756
- Nombre d'actionnaires : 40

Souscriptions réalisées (en nominal)

- Montant : 6.249.400,000 Dinars
- Nombre de titres émis : 62.494

Rachats effectués (en nominal)

- Montant : 6.431.500,000 Dinars
- Nombre de titres rachetés : 64.315

Capital au 31.03.2013 : 13.025.100,197 Dinars

- Montant en nominal : 12.993.500,000 Dinars
- Sommes non distribuables : 31.600,197 Dinars
- Nombres de titres : 129.935
- Nombre d'actionnaires : 44

CP2- Note sur les sommes distribuables :

Les sommes distribuables de la période correspondant au résultat distribuable de la période augmenté des régularisations correspondantes, effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE.

Le solde de ce poste au 31.03.2013 se détaille ainsi :

- Résultat distribuable de la période	: 125.774,883 Dinars
- Régularisation du résultat distribuable de la période	: -3.436,930 Dinars
- Sommes distribuables des exercices antérieures	: 493.775,747 Dinars
SOMMES DISTRIBUABLES	: 616.113,700 Dinars

4. AUTRES INFORMATIONS :

4-1 Données par action

	31.03.2013	31.03.2012
• Revenus des placements	1,182	1,175
• Charges de gestion des placements	(0,159)	(0,157)
• Revenu net des placements	1,023	1,018
• Autres charges d'exploitation	(0,055)	(0,064)
• Résultat d'exploitation	0,968	0,954
• Régularisation du résultat d'exploitation	(0,026)	(0,007)
• Sommes distribuables	0,942	0,947
• Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,026	0,007
• Plus ou moins values réalisées / cession de titres	(0,002)	(0,004)
Résultat net de la période	0,966	0,950

4-2 Ratios de gestion des placements

31.03.2013

31.03.2012

• Charges de gestion des placements / actif net moyen :	0,148%	0,149%
• Autres charges d'exploitation / actif net moyen :	0,051%	0,061%
• Résultat distribuable de la période / actif net moyen :	0,876%	0,899%

4-3 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE est confiée à la BIAT ASSET MANAGEMENT et ce, à compter du 1^{er} décembre 2009, en remplacement de la Financière de Placement et de Gestion. Celle-ci est, notamment, chargée de :

- La gestion du portefeuille de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ;
- La gestion comptable de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ;
- La tenue du registre des actionnaires de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ;
- La préparation et le lancement d'actions promotionnelles.

En contrepartie de ses prestations, la BIAT ASSET MANAGEMENT perçoit une rémunération de 0,5 % l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Par ailleurs, la BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE. Elle est chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- de la mise en paiement des dividendes ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV.

En contrepartie de ses services, la BIAT recevra une rémunération annuelle de 0,1% de l'actif net avec un minimum de 5.000 dinars TTC par an et un maximum de 20.000 dinars TTC par an. Cette rémunération est calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.